Working Paper de l'IWEPS
INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE
n°15 Janvier 2014

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Béatrice GHAYE et Bérénice TALBOT, Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique - AGERS (FWB)

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

Isabelle REGINSTER, IWEPS

RÉSUMÉ

Les questions autour des parcours scolaires, des retards et des sorties prématurées du système scolaire sont l'objet de nombreux défis pour les politiques éducatives et plus globalement pour notre société.

Cinq indicateurs clés sur la population scolaire du secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sont ici présentés selon le découpage spatial des dix zones de concertation de l'enseignement. L'approche se concentre sur des indicateurs par zones de domicile des élèves et par aires de recrutement des établissements de ces zones. L'objectif de cette publication est d'apporter des éléments statistiques et méthodologiques en vue de mieux cibler les populations scolaires à risque, de développer ou de renforcer des politiques territorialisées et appropriées à chacun des défis soulevés en terme de pilotage de politiques d'enseignement, de préventions ou de rattrapages, d'offres d'enseignement adaptés sur les différentes zones du territoire.

Le premier indicateur concerne le nombre d'élèves inscrits dans deux filières particulières : la première concerne l'entrée dans le secondaire dans la filière du premier degré différencié (pour les élèves n'ayant pas obtenu leur Certificat d'Etudes de Base (CEB)), la seconde concerne les fréquentations de la section de qualification par zone.

Le deuxième indicateur cherche à identifier les zones qui comprennent des écoles attirant des élèves d'autres zones et à décrire les aires de recrutement de ces zones.

Les troisième et quatrième indicateurs s'intéressent à la question des retards dans les parcours scolaires suivant deux méthodes de mesures.

Enfin, le cinquième indicateur cherche à mesurer les « sorties prématurées » du système éducatif de la FWB et approche donc la préoccupation du décrochage scolaire.

Ces premiers éléments statistiques et méthodologiques basés sur une approche par zone pourraient s'étoffer en vue de la construction d'un tableau de bord à vison opérationnelle et transversale pour les différentes zones ou bassins de vie Enseignement-Formation-Emploi, dès que leurs limites seront arrêtées par décision par le Gouvernement conjoint Inter francophone régional et communautaire.

Avant-propos

A la suite de la parution des Indicateurs de l'Enseignement 2013 (8e édition) de l'Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (AGERS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cette publication présente des photographies de quelques indicateurs du secteur de l'enseignement prenant en compte les dimensions sous régionales. Ce document vise à montrer la nécessité de mesures adaptées à des situations particulières à chaque entité, zone ou bassin. Il permet de dresser certains constats et quelques premiers commentaires utiles au développement d'un « instantané » du secteur de l'Enseignement sous un angle local, en vue de favoriser des décisions éclairées, de contribuer à l'amélioration de la qualité de notre enseignement mais également de politiques régionales.

Jean-Pierre Hubin

Administrateur général de l'AGERS

Sébastien Brunet

Administrateur général de l'IWEPS

Remerciements

Ce travail de déclinaisons d'indicateurs de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau local des zones a été initié par Monsieur Jean-Pierre Hubin, administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (AGERS). Nous tenons à lui exprimer notre grande reconnaissance pour cette initiative, source de nouveaux outils pour de nombreuses politiques cherchant à répondre à des défis complexes. Conçu en synergie dès le départ, en raison des répartitions des compétences et politiques entre communauté et régions, l'approche territorialisée de ces indicateurs a également reçu le soutien enthousiaste de Monsieur Sébastien Brunet, administrateur général de l'IWEPS. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance pour ce soutien mais également pour ses remarques et utiles suggestions pour la publication de ce travail. Nous souhaitons également remercier notre collègue Christine Mainguet pour ses encouragements stimulants et sa relecture attentive du document.

Nos remerciements vont également à notre collègue Evelyne Istace pour sa collaboration essentielle au travail d'édition de ce document et sa patience.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction 5

2. Données et méthodes 6

2.1. DONNÉES 6
2.2. LE CHOIX DE CINQ TYPES D'INDICATEURS 9

3. Résultats 11

3.1. POPULATION SCOLAIRE PAR FILIÈRE 11
3.2. ATTRACTIVITE ET RECRUTEMENT 14
3.3. ELEVES A L'HEURE ET EN RETARD SCOLAIRE 17
3.4. PARCOURS D'UNE COHORTE D'ELEVES 21
3.5. SORTIES PRÉMATURÉES DE L'ENSEIGNEMENT 24

4. Conclusions et perspectives 27

4.1. CONCLUSIONS 27
4.2. PERSPECTIVES 28

5. Bibliographie 30

1. Introduction

Cette publication présente des photographies du secteur de l'enseignement prenant en compte les dimensions sous régionales. L'analyse des populations scolaires de l'enseignement secondaire ordinaire et de leurs parcours en Fédération Wallonie-Bruxelles est réalisée en présentant les résultats de cinq indicateurs clés, spécifiques et complémentaires, calculés au niveau spatial des dix zones de concertation de l'enseignement secondaire.

Les questions autour des parcours scolaires, des retards et des sorties prématurées du système scolaire sont l'objet de nombreux défis pour les politiques éducatives et plus globalement pour notre société.

L'analyse porte sur l'enseignement **secondaire**, niveau donnant accès à un certificat important pour la vie active, soit directement après ce parcours avec un certificat de qualification, soit par la poursuite d'études supérieures suite à l'obtention d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur.

Le travail à la base de cette publication se situe dans le contexte actuel de recherche autour de délimitations d'un **niveau spatial de concertation** plus large que les communes et intermédiaire avec le niveau régional au sein des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie afin de faciliter la concertation/coordination des politiques notamment d'emploi, de formation, d'enseignement, mais aussi de mobilité et de gestion du territoire. Nous avons choisi, aujourd'hui, de présenter les indicateurs pour chacune des zones telles que définies à l'article 24 du Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice : certaines zones coïncident avec la région (Bruxelles-Capitale), la province (Brabant wallon, Namur, Luxembourg) ou l'arrondissement (Huy-Waremme, Liège, Verviers) ; la province du Hainaut a été découpée en 3 zones correspondant à des ensembles de communes (Hainaut occidental, Mons Centre, Charleroi Hainaut Sud). Si des décisions sur de nouvelles limites étaient adoptées par les gouvernements[1] dans le cadre des mesures du Plan Marshall 2.vert, les indicateurs présentés ici pourraient sans difficulté être recalculés.

Cette publication présente **plusieurs pistes ou méthodes de construction d'indicateurs**, les spécificités de leurs utilisations, les complémentarités possibles. Les analyses longitudinales permettent d'observer les données dans une perspective temporelle et de mettre en évidence les changements d'état qui s'y produisent ou les durées écoulées entre les changements successifs d'état (Les cahiers du RESOSUP n° 2, avril 2011). L'objectif méthodologique de ce travail est de présenter 5 familles d'indicateurs construits en s'appuyant sur des méthodologies spécifiques aux analyses de données de l'enseignement, et utilisant notamment l'analyse longitudinale.

L'approche dans cette publication est de proposer des indicateurs se basant sur le **lieu de domicile** des élèves (et non sur le lieu de scolarisation). Cette approche nous permet d'appréhender l'enseignement sous un nouvel angle d'analyse qui est celui du territoire. En effet, la réflexion relative aux politiques transversales de développement territorial tel que décrit par A. Vincent et M. Wunderle (2011), ou à la territorialisation des politiques éducatives (Boudesseul et *al.*, 2012), est encore peu développée en Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail apporte donc des éléments à cette réflexion puisque l'objectif, à travers l'approche par zone, vise à **montrer l'importance de politiques territorialisées de prévention, de développement et de «rattrapage»**.

[1] Le 7 février 2012, le Gouvernement conjoint Interfrancophone régional et communautaire a approuvé, en première lecture, l'avant-projet d'Accord de coopération relatif à la mise en œuvre des Bassins de vie Enseignement – Formation – Emploi. Cet accord sera soumis sous peu en deuxième lecture au Gouvernement, après approbation par les différentes parties.

Cette publication est le fruit d'un travail réalisé dans le cadre des synergies statistiques entre l'IWEPS et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, grâce à l'accord de coopération conclu le 8 octobre 2009 entre les deux institutions dans le cadre du renforcement des synergies en matière de statistiques.

Les données traitées et donc les résultats présentés dans ce document ne concernent que les jeunes fréquentant l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ne sont donc pas pris en compte les jeunes wallons ou bruxellois qui fréquentent un autre système d'enseignement ou qui ne sont pas ou plus scolarisés.

2. Données et méthodes

2.1. DONNÉES

Les données sont issues des fichiers « comptage » du 15 janvier d'une année scolaire donnée reprenant des informations administratives sur les élèves fréquentant les écoles organisées ou subventionnées par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces informations sont traitées et anonymisées pour produire une base de données statistique appelée « pilotage ».

La population principalement observée ici correspond à celle de l'année scolaire 2011-2012. Elle est composée de 314 621 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles et domiciliés dans l'une des 10 zones. Les élèves domiciliés en Flandre, dans une des 9 communes de la Communauté germanophone ou encore à l'étranger ne sont pas pris en compte, sauf pour l'indicateur « attractivité et recrutement ».

Pour la construction de certains indicateurs (analyse longitudinale), les données « pilotage » d'années scolaires antérieures sont également exploitées.

Carte 1 : Les 10 zones de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (décret du 29 juillet 1992)

La répartition de la population étudiée au sein de ces 10 zones est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition par zone de la population scolaire étudiée (au lieu de domicile)

Zones	Effectifs	En %
Z01 – Bruxelles-Capitale	62 070	19,7
Z02 – Nivelles	29 242	9,3
Z03 – Huy-Waremme	13 779	4,4
Z04 – Liège	42 146	13,4
Z05 – Verviers	15 736	5,0
Z06 – Namur	36 263	11,5
Z07 – Luxembourg	21 844	6,9
Z08 – Hainaut occidental	22 866	7,3
Z09 – Mons-Centre	32 312	10,3
Z10 – Charleroi-Hainaut Sud	38 363	12,2
TOTAL	***314 621***	***100,0***

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Les zones de Bruxelles-Capitale et de Liège comptent les parts les plus importantes d'élèves domiciliés sur leur territoire et inscrits dans l'enseignement secondaire proposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (quel que soit le lieu de scolarisation) avec respectivement 19,7 % et 13,4 % de la population visée. C'est la zone de Huy-Waremme qui a la part la plus faible avec 4,4 %.

Le schéma ci-dessous représente la structure de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance. Il est important de présenter ce schéma pour identifier les composantes des indicateurs construits.

Figure 1 : Structure de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (de la 1re à la 7e année)

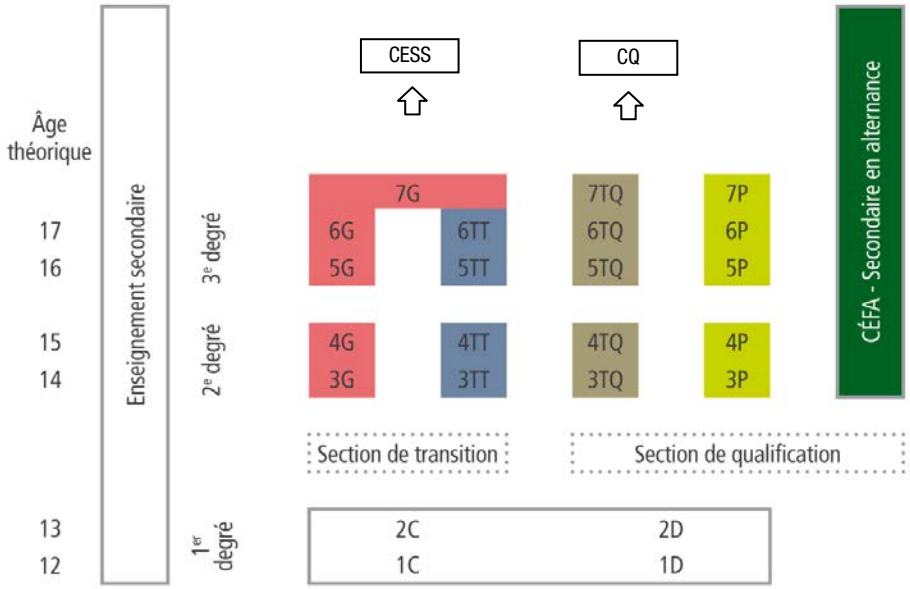

Source : adapté de « Indicateurs de l'enseignement (2013) »

Dans la figure ci-dessus, l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice se divise en 3 degrés distincts. Le 1er degré est composé d'une part du 1er degré commun (1C-2C) destiné aux élèves ayant obtenu leur Certificat d'Études de Base (CEB) et, d'autre part, du 1er degré différencié (1D-2D) pour ceux qui ne l'ont pas acquis. Les 2e et 3e degrés sont composés de deux sections : la section de transition (comprenant les formes générale (G), technique et artistique de transition (TT)) et la section de qualification (comprenant les formes artistique et technique de qualification (TQ) ainsi que la forme professionnelle (P)). La section de transition prépare les élèves à poursuivre des études supérieures, par l'obtention du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). La section de qualification, quant à elle, prépare les élèves à entrer dans la vie active via un Certificat de Qualification (CQ) tout en leur donnant la possibilité de poursuivre des études supérieures par l'obtention d'un CESS (en 6TQ ou 7P).

Outre l'enseignement de plein exercice, il existe également de l'enseignement en alternance (uniquement en section de qualification) qui est organisé par les CÉFA (Centres d'Éducation et de Formation en Alternance).

Le tableau 2 permet de visualiser la répartition des élèves de la population étudiée selon le sexe et l'année d'études suivie.

Tableau 2 : Répartition des élèves de la population étudiée par sexe et année d'études en 2011-2012 (élèves domiciliés dans une des 10 zones)

	« filière »	Année d'études	Filles	Garçons	*TOTAL*
1er degré	Commun	1C	25 894	26 984	52 878
	Différencié	1D	2 455	3 303	5 758
	Commun	2C	23 882	23 993	47 875
	Différencié	2D	1 262	1 603	2 865
2e degré	3e Transition	3G	15 757	14 803	30 560
		3TT	1 976	2 519	4 495
	3e Qualification	3TQ	4 916	5 848	10 764
		3P	5 400	7 362	12 762
	4e Transition	4G	13 248	11 864	25 112
		4TT	1 999	2 289	4 288
	4e Qualification	4TQ	5 528	5 964	11 492
		4P	3 852	4 663	8 515
3e degré	5e Transition	5G	10 863	9 589	20 452
		5TT	1 648	1 942	3 590
	5e Qualification	5TQ	7 044	7 159	14 203
		5P	5 052	5 393	10 445
	6e Transition	6G	10 031	8 560	18 591
		6TT	1 373	1 513	2 886
	6e Qualification	6TQ	5 885	5 479	11 364
		6P	3 651	4 019	7 670
Alternance (qualification)		Alternance	2 663	5 393	8 056
TOTAL		***TOTAL***	***154 379***	***160 242***	***314 621***

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Une présence plus importante de garçons est à remarquer sur l'ensemble de la population (160 242 garçons et 154 379 filles). Cependant, une répartition différente est à constater selon les formes d'enseignement. En effet, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les formes générales alors que les garçons restent majoritaires dans les autres formes.

La figure 2 ci-dessous représente la répartition par âge d'entrée des élèves présents dans la population étudiée.

Figure 2 : Répartition des pourcentages d'élèves en fonction de l'âge d'entrée dans une année d'études du secondaire (de la 1re à la 6e), en 2011-2012

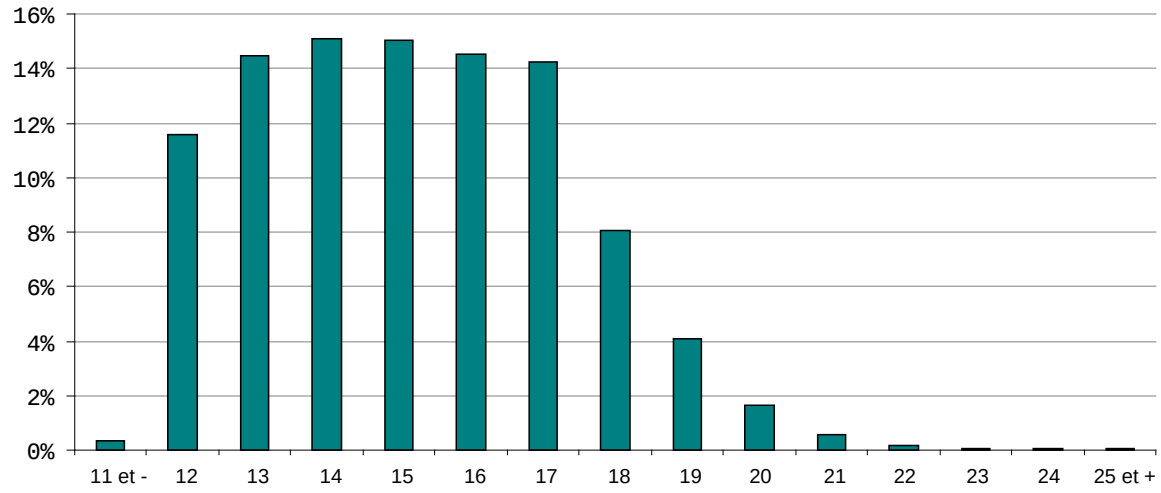

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

L'âge normal d'entrée dans le secondaire est de 12 ans[2]. Dès lors, les élèves inscrits de la 1re à la 6e secondaire devraient théoriquement être, à l'entrée, âgés de 12 à 17 ans, ce qui est loin d'être le cas. La part plus faible des élèves de 12 ans révèle un retard à l'entrée du secondaire et les parts importantes d'élèves de plus de 17 ans reflètent les retards accumulés durant le parcours scolaire.

2.2. LE CHOIX DE CINQ TYPES D'INDICATEURS

Le choix de cinq types d'indicateurs s'est construit pas à pas, en fonction des questions soulevées dans diverses réunions ou colloques autour des parcours scolaires et des défis de notre société face aux échecs, retards et difficultés de parcours au sens large. Nous nous sommes également inspirées de quelques références et recommandations retrouvées dans la littérature par des organismes ou instituts de recherches sur ces questions (notamment : Resosup, 2011 ; Groupe de travail sur l'enseignement supérieur en France, 1998 ; P. Caro et R. Rouault, 2010 ; Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, 2011).

Le premier indicateur est un indicateur de stock d'élèves inscrits dans le secondaire en fonction d'une année de référence, l'année scolaire 2011-2012. Les nombres et pourcentages d'élèves sont déclinés en fonction de leur lieu de domicile et de filière choisie. Ces informations peuvent être mises en relation avec les orientations d'élèves dans leur parcours, mais également avec les emplois disponibles selon les qualifications obtenues.

[2] Un élève entrant en 1re secondaire en septembre 2011 sera dit « à l'heure » s'il a au plus 12 ans accomplis au 31 décembre 2011.

Le deuxième indicateur choisi est un indicateur décrivant l'attractivité des établissements (du secondaire ordinaire) localisés dans chaque zone et l'aire de recrutement des élèves, pour chaque zone, y compris pour les élèves ayant un lieu de domicile hors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il questionne des flux de déplacements journaliers "théoriques" domicile/école, pour l'année scolaire 2011-2012. Il convient de spécifier "théorique" ici car des alternatives aux déplacements journaliers sont possibles puisque certains élèves ne résident pas toutes les semaines dans leur lieu de domicile ou fréquentent un internat. C'est un indicateur important relatif à la mobilité quasi journalière des élèves et à la gestion de cette mobilité sur les territoires de Wallonie et Bruxelles. Cet indicateur pourrait également être mis en relation avec les offres locales d'enseignement et/ou de formation.

Le troisième indicateur est un indicateur de retard acquis ou non par les élèves du secondaire ordinaire. Il est basé sur une analyse longitudinale. La notion de temps est introduite dans sa construction, s'attachant aux cheminements des élèves dans leur cursus. La méthode est basée sur une analyse synchronique, en comparant l'âge théorique d'accès à une année d'études et l'âge réel de l'élève qui s'y inscrit, et ce pour une année récente, l'année scolaire 2011-2012. Si cette méthode permet la production d'un indicateur pour une année spécifique récente, elle présente cependant l'inconvénient de ne donner aucune information sur les effectifs des sortants. Une attention particulière est portée à ceux-ci dans les indicateurs suivants. Ce troisième indicateur pourrait être mis en relation avec l'offre locale apportant du « rattrapage », comme les écoles de devoirs, par exemple.

Le quatrième indicateur est un indicateur de parcours, basé également sur une analyse longitudinale, mais ici avec une analyse diachronique, par le suivi d'une cohorte à origine commune. L'analyse porte sur le parcours des élèves : sont-ils toujours à l'école ? si oui, dans quelle année scolaire? Cette méthode inclut donc, outre une estimation de la population de sortants, les divers parcours de la cohorte de départ. Notre choix ici concerne la cohorte d'élèves entrés en première secondaire en 2007-2008. Cet indicateur pourrait convenir à l'évaluation de politiques éducatives et à une approche territorialisée de celle-ci.

Enfin, le cinquième indicateur est une estimation des sorties prématurées de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par décompte des élèves d'une cohorte présents une année scolaire donnée et absents dans la base de données l'année scolaire suivante. Dans notre exercice, nous avons choisi de sélectionner la cohorte des élèves inscrits dans les 3^{e}, 4^{e} et 5^{e} années du secondaire ordinaire de plein exercice en 2010-2011 et âgés de 15 à 22 ans en 2011. Les élèves considérés comme sortis seront ceux qui ne se retrouvent pas dans les bases de données de 2011-2012. Cet indicateur pourrait être mis en relation avec l'indicateur européen traitant de l'abandon scolaire précoce.

Pour chacun de ces cinq indicateurs, nous présentons dans la section suivante une vue d'ensemble des résultats pour les 10 zones avec pour chaque indicateur, un focus pour deux zones sélectionnées, de manière à mettre en évidence l'apport d'analyses territorialisées, présentant contrastes ou similarités.

3. Résultats

3.1. POPULATION SCOLAIRE PAR FILIÈRE

Nous avons choisi de décrire la population scolaire en ciblant deux filières : le premier degré différencié et la section de qualification, cette dernière uniquement dans l'enseignement de plein exercice.

L'indicateur construit pour décrire la part d'élèves dans le premier degré différencié est décrit ci-dessous.

Indicateur « taux d'élèves inscrits dans le 1er degré différencié » = part d'élèves inscrits en 1re et 2e années différenciées par rapport à l'ensemble des élèves inscrits dans le 1er degré, une année scolaire donnée.

Carte 2 : Taux d'élèves inscrits dans le 1er degré différencié en 2011-2012, par zone de domicile

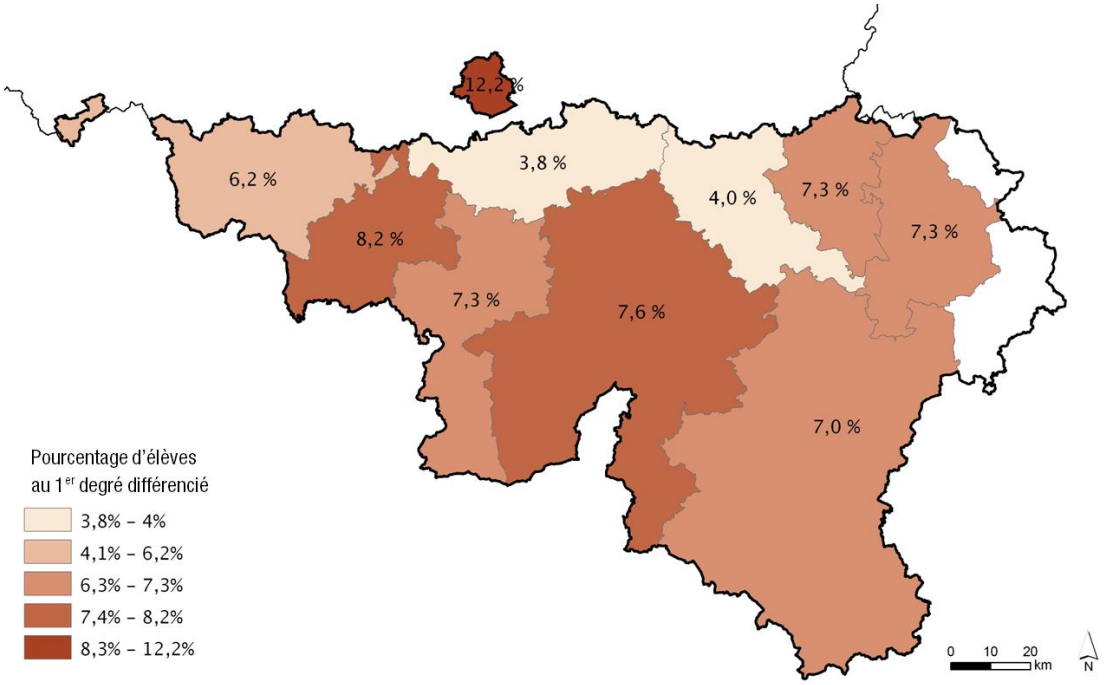

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Le taux d'élèves fréquentant le 1er degré du secondaire ordinaire et inscrits en 1re et 2e différenciées est en moyenne de 7,9 % pour les élèves domiciliés dans les 10 zones. Ce taux est de 3,8 % pour les élèves domiciliés dans la zone de Nivelles. C'est là que la plus faible valeur est observée. Les deux zones dont les taux d'élèves inscrits dans le 1er degré différencié sont les plus élevés sont la zone de Bruxelles-Capitale (12,2 %) et Mons Centre (8,2 %).

Le contraste entre les deux zones présentant les taux les plus extrêmes peut être exprimé aussi comme suit : à Bruxelles, en 2011-2012, parmi les élèves inscrits dans le 1er degré, près d'un élève sur 7 se trouve dans le 1er degré différencié, c'est le cas de moins d'un élève sur 25 dans la zone de Nivelles.

L'indicateur construit pour décrire la part d'élèves dans une section de qualification, dans l'enseignement de plein exercice, est décrit ci-dessous.

Indicateur « taux d'élèves inscrits dans la section de qualification » = part d'élèves inscrits en 3e, 4e, 5e ou 6e année en section de qualification par rapport à l'ensemble des élèves inscrits en 3e, 4e, 5e ou 6e année secondaire, une année scolaire donnée.

Carte 3 : Taux d'élèves inscrits dans la section de qualification de plein exercice, en 2011-2012, par zone de domicile

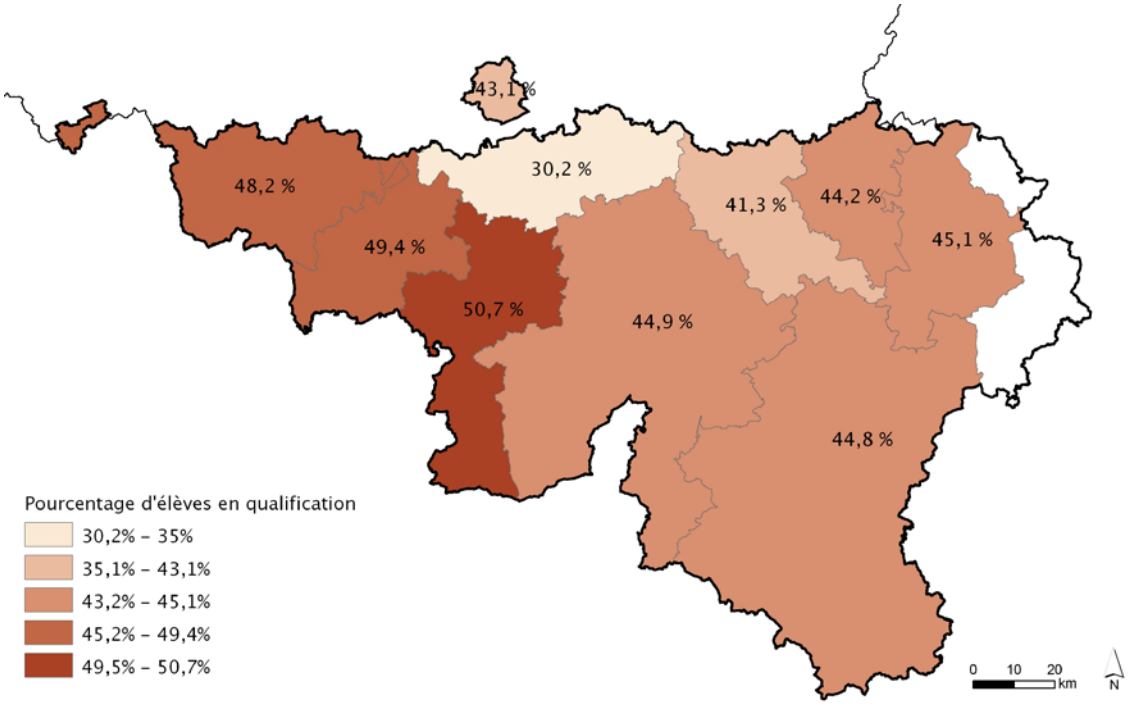

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Parmi les élèves fréquentant les 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 44,3 % en moyenne sont inscrits dans la section de qualification et domiciliés dans une des 10 zones. Ce taux est de 30,2 % dans la zone de Nivelles. Cette dernière est la zone où l'on observe le plus faible pourcentage d'élèves inscrits dans cette section. Les trois zones constituant la province du Hainaut ont les taux les plus élevés (48,2 %, 49,4 % et 50,7 %).

Figures 3 : Répartition des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire par filière d'études en 2011 -2012, pour la population des 10 zones

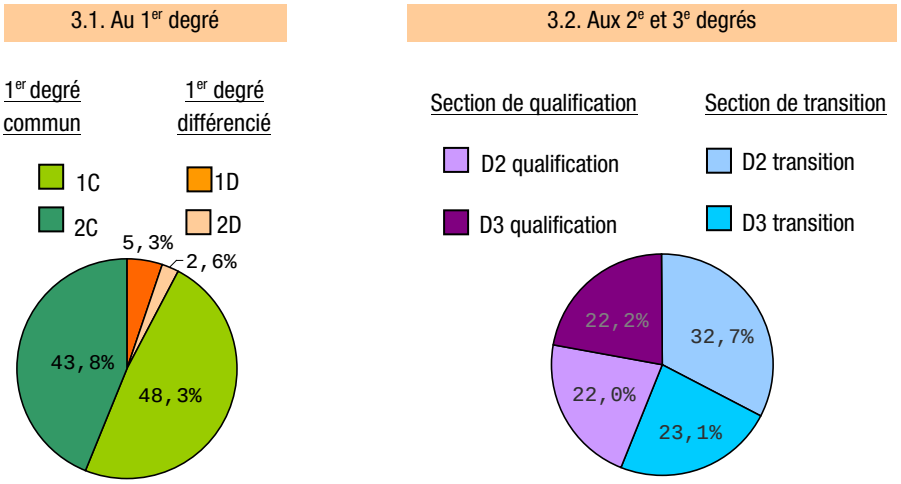

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, parmi la population de l'enseignement secondaire ordinaire domiciliée dans les 10 zones, la part des élèves inscrits en 1re commune (1C) est de 48,3 % pour 5,3 % inscrits en 1re différenciée (1D). Dans le 2e degré de plein exercice, la part des élèves inscrits en transition est de 32,7 % pour 22,2 % inscrits en qualification.

Figures 4 : Répartition des élèves inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire par filière d'études en 2011 -2012, selon la zone de domicile

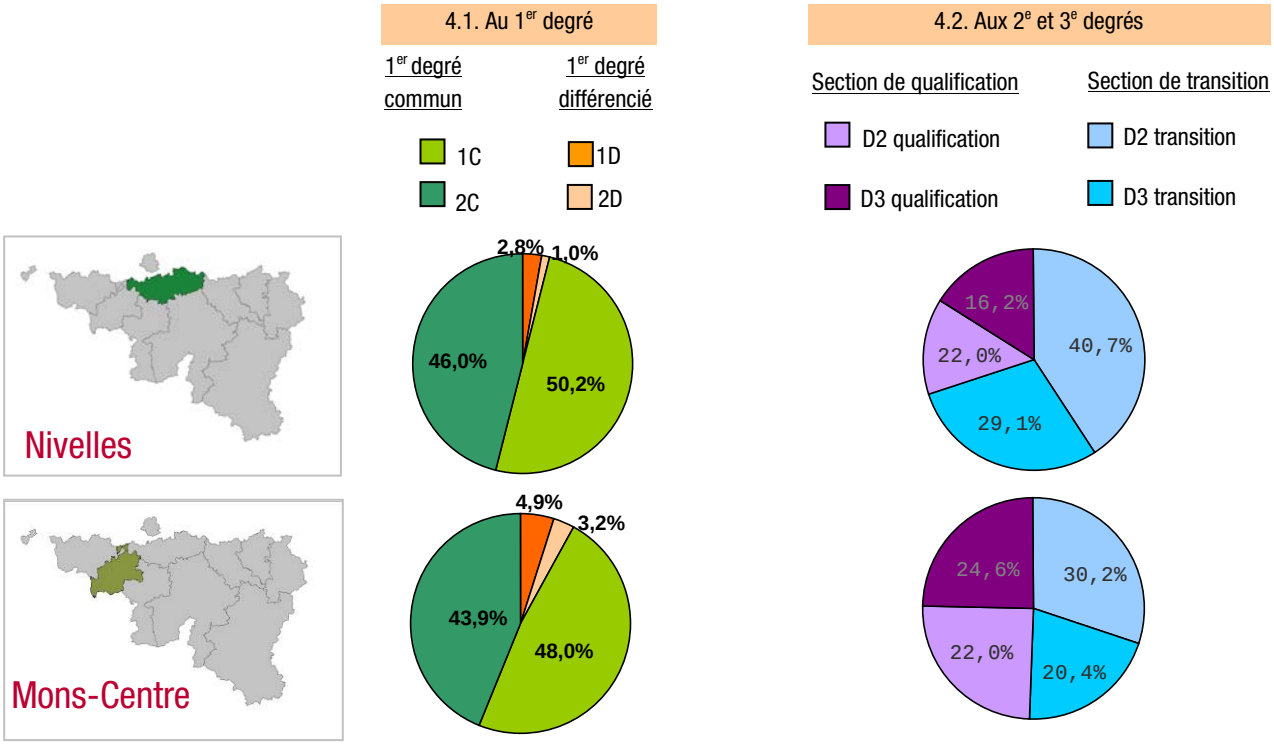

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, parmi les élèves domiciliés dans la zone de Nivelles, la part des élèves inscrits en 1C est de 50,2 % pour 2,8 % inscrits en 1D. Dans le 2e degré de plein exercice, la part des élèves inscrits en transition est de 40,7 % pour 16,2 % inscrits en qualification.

En ce qui concerne les élèves domiciliés dans la zone de Mons-Centre, la part des inscrits en 1C est de 48,0 % pour 4,9 % inscrits en 1re différenciée. Dans le 2e degré de plein exercice, la part des élèves inscrits en transition est de 30,2 % pour 24,6 % inscrits en qualification.

On constate donc que la part d'élèves fréquentant le 1er degré différencié est près de deux fois plus élevée dans la zone de Mons-Centre (7,1 %) que dans la zone de Nivelles (3,8 %). Pour ce qui est des 2e et 3e degrés, on constate une différence notable selon les sections : dans la zone de Nivelles, deux élèves sur trois fréquentent la section de transition alors que dans la zone de Mons-Centre, un élève sur deux fréquente la section de transition.

3.2. ATTRACTIVITE ET RECRUTEMENT

Les élèves ne fréquentent pas nécessairement les établissements scolaires de leur zone de domicile. Les établissements localisés dans chaque zone attirent un pourcentage plus ou moins important d'élèves domiciliés dans d'autres zones.

L'indicateur construit pour présenter cette attractivité est décrit ci-dessous.

Indicateur « taux d'attractivité des établissements par zone » = part d'élèves fréquentant (attirés) par les établissements d'une zone et qui sont domiciliés dans une autre zone ou ailleurs (autre région, autre pays…) par rapport à l'ensemble de la population scolarisée dans les établissements de la zone, une année scolaire donnée

Par zone, sont pris en compte dans cet indicateur tous les élèves inscrits dans un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, quel que soit leur lieu de domicile (une des 10 zones, une des 9 communes de la Communauté germanophone, la Région flamande ou l'étranger).

Carte 4 : Taux d'attractivité des établissements par zone, dans l'enseignement secondaire ordinaire, en 2011-2012

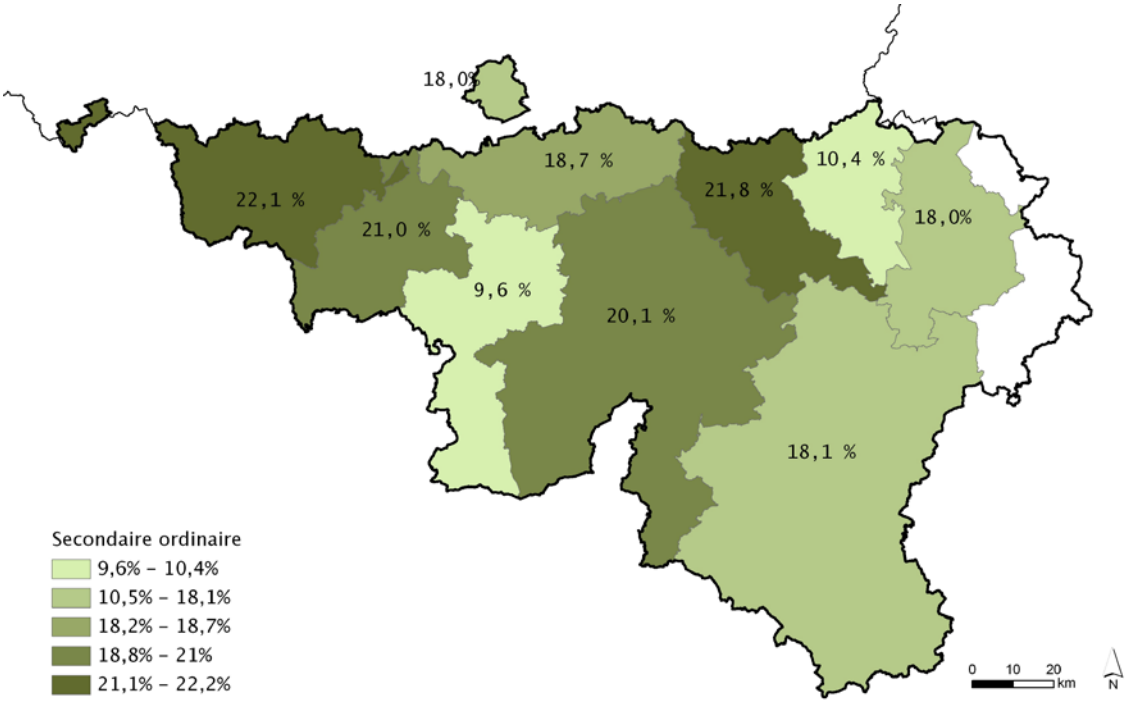

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le taux d'attractivité des établissements par zone oscille entre 9,6 % et 22,2 %. Les zones de Charleroi Hainaut Sud et de Liège ont les pourcentages les plus faibles, avec respectivement 9,6 % et 10,4 %, ce qui signifie que les établissements de ces zones accueillent environ 10 % d'élèves domiciliés hors de la zone.

Inversement, la zone du Hainaut occidental, avec un taux d'attractivité de 22,2 %, accueille dans ses établissements plus d'un cinquième d'élèves domiciliés à l'extérieur de la zone.

La suite de cette section précise les aires de recrutement des élèves selon la zone. Cet indicateur est à mettre en relation avec la mobilité, l'offre et la demande de formation.

Carte 5 : Aires de recrutement des établissements de la zone de Bruxelles-Capitale, pour le secondaire ordinaire, en 2011-2012

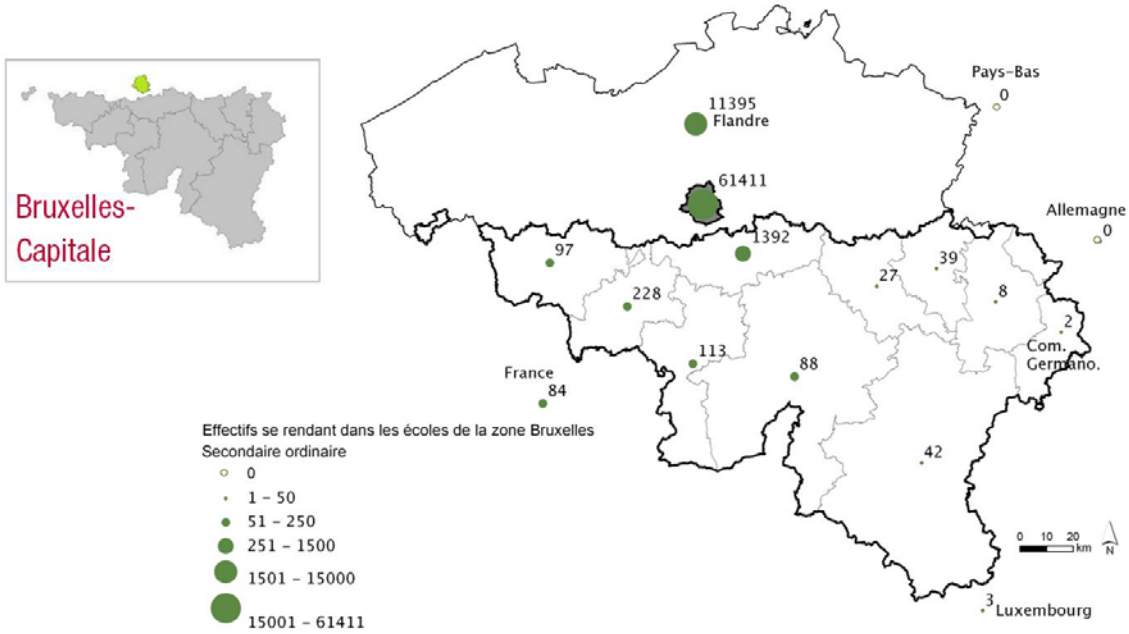

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, parmi les 74 929 élèves scolarisés dans la zone de Bruxelles-Capitale, 61 411 y sont domiciliés (soit 82,0 %), une part importante est domiciliée en Région flamande (11 395, soit 15,2 %) et dans une moindre mesure dans la zone de Nivelles (1 392 élèves, 1,9 %). On observe également que des élèves domiciliés dans toutes les autres zones et à l'étranger sont scolarisés à Bruxelles. Cependant, leurs effectifs peuvent être parfois très faibles. Cet indicateur pourrait être mis en relation avec l'existence d'internats ou encore la structure familiale, entraînant des déplacements périodiques différents.

Carte 6 : Aires de recrutement des établissements de la zone du Hainaut Occidental pour le secondaire ordinaire en 2011-2012

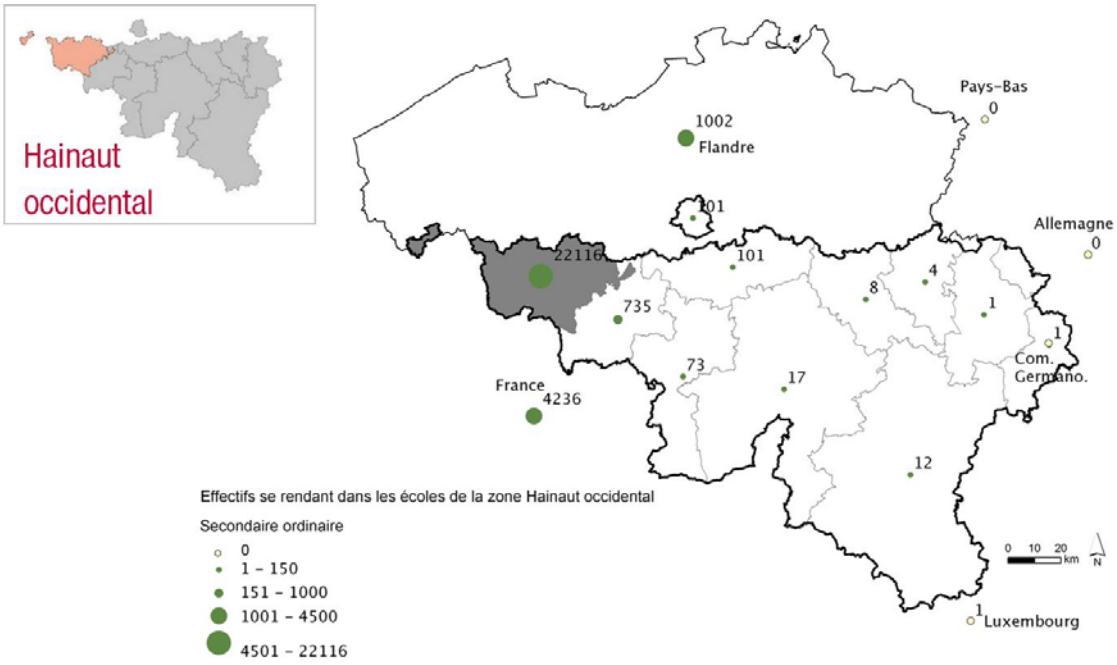

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, la zone du Hainaut occidental recrute 28 408 élèves, dont 22 116 (77,9 %) domiciliés dans la zone et une part importante en France (4 236 élèves, soit 14,9 %) et dans une moindre mesure en Région flamande (1 002 élèves, 3,5 %). On constate également que des élèves domiciliés dans toutes les zones suivent leur scolarité dans la zone du Hainaut Occidental. Cependant, ces effectifs sont parfois très faibles.

Le focus effectué sur ces deux zones présente une similarité entre celles-ci : ces dernières recrutent principalement les élèves en leur sein. Cependant, un nombre non négligeable provient de zones, communautés ou pays qui leur sont limitrophes mettant ainsi en évidence des flux et mobilités d'élèves particuliers. Il est important que ces flux et mobilités soient caractérisés de « théoriques » car des alternatives aux déplacements journaliers sont possibles, certains élèves ne résidant pas toutes les semaines dans leur lieu de domicile.

3.3. ELEVES A L'HEURE ET EN RETARD SCOLAIRE

Un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

Le retard scolaire n'est donc pas ici une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage, mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation.

L'indicateur construit est décrit ci-dessous.

Indicateur « part des élèves à l'heure en secondaire ordinaire par zone » = nombre d'élèves « à l'heure » et domiciliés dans une zone par rapport à l'ensemble des élèves domiciliés dans la zone et fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire, une année scolaire donnée.

Carte 7 : Part des élèves « à l'heure » en secondaire ordinaire par zone de domicile en 2011-2012

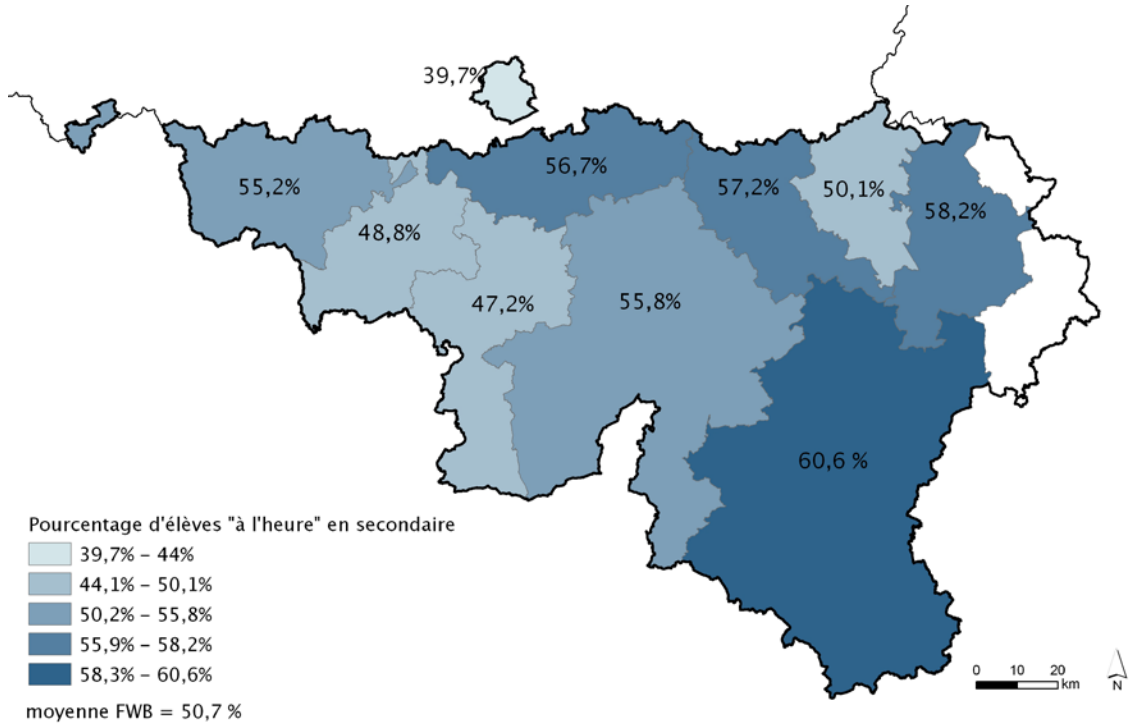

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, une variabilité importante est à constater concernant la part des élèves « à l'heure » en secondaire ordinaire selon leur zone de domicile. En effet, cet indicateur varie de 39,7 % à 60,6 % selon les zones. Les deux extrêmes sont : la zone de Bruxelles-Capitale avec la valeur la plus faible et la zone du Luxembourg avec la plus élevée.

Le retard scolaire peut déjà être acquis à la sortie de l'enseignement primaire. Il est donc intéressant de mesurer les taux d'élèves à l'heure et en retard selon l'année d'études secondaires de la 1re (S1) à la 6e (S6).

A partir de la 3e secondaire, plusieurs formes d'études sont possibles et, là aussi, des mesures de retard scolaire ont été réalisées à l'entrée des 2e et 3e degrés (en 3e et en 5e).

Figures 5 : Part des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire, pour les 10 zones de domicile, en 2011-2012

5.1. Par année d'études

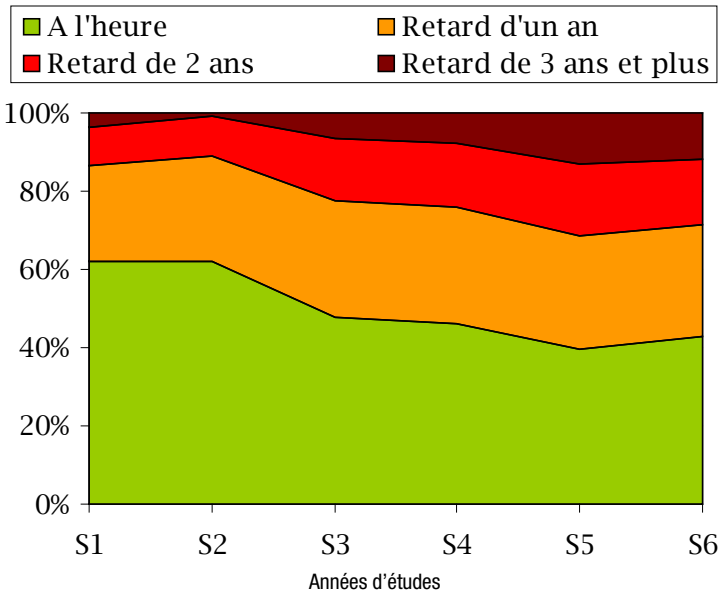

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, on observe que seuls 3 élèves sur 5 fréquentant une 1re année sont « à l'heure » (et ont donc au plus 12 ans en y entrant).

Parmi les élèves fréquentant une 5e année secondaire (S5) dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et domiciliés dans une des 10 zones d'enseignement, le taux d'élèves à l'heure est de 40 %.

5.2. En 3e et 5e années, selon la forme suivie

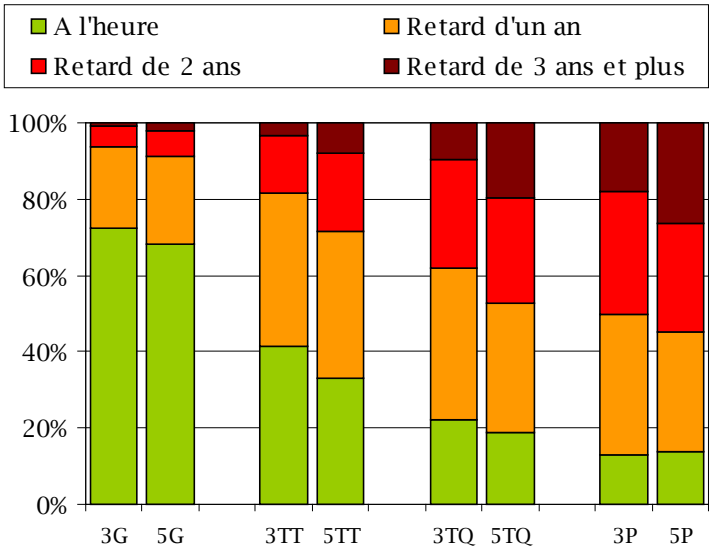

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, les élèves résidant dans une des 10 zones d'enseignement et inscrits en 3G sont 72 % à être à l'heure ; ils sont encore 68 % à l'heure en 5G.

Parmi les élèves fréquentant une 3P, en 2011-2012, seuls 13 % sont à l'heure et ils ne sont plus que 14 % à l'être en 5P.

Si on observe les retards d'au moins deux ans (incluant deux ans et trois ans et plus), en 3G ces retards sont de 6 % (5 % et 1 %) et en 5G, ils sont de 9 % (7 % et 2 %). Dans la forme professionnelle, les retards d'au moins deux ans sont nettement plus importants : en 3P, 50 % (32 % et 18 %) et en 5P, 55 % (28 % et 26 %).

Ainsi on peut estimer qu'en 5G, près d'un élève sur 10 a déjà redoublé deux fois dans son parcours scolaire et que c'est le cas d'un élève sur 2 en 5P.

Cet indicateur est à mettre en relation avec l'orientation, la relégation éventuelle et le décrochage scolaire, pour les élèves ayant subi des retards scolaires importants.

Figures 6 : Part des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2011-2012, selon la zone de domicile

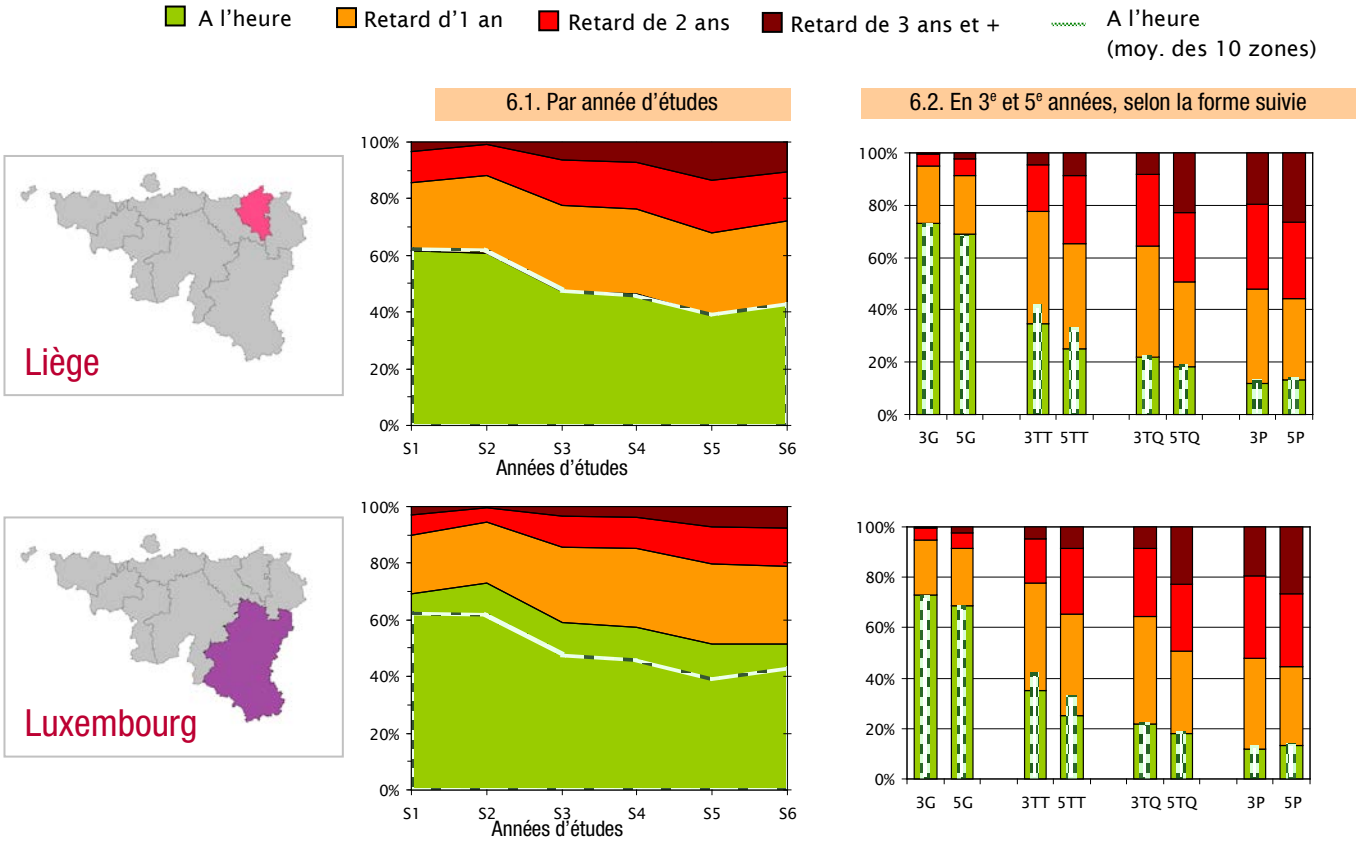

Données : « pilotage » janvier 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011-2012, parmi les élèves fréquentant une 5e année secondaire (S5) dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le taux d'élèves à l'heure est de 39 % pour les élèves domiciliés dans la zone de Liège et de 51 % pour les élèves domiciliés dans la zone de Luxembourg.

Les élèves inscrits en 3G sont 73 % à être à l'heure dans la zone de Liège et 81 % dans la zone de Luxembourg. En 5G, ils sont encore 69 % à l'heure à Liège et 78 % dans le Luxembourg.

Dans la zone du Luxembourg, la part des élèves à l'heure est supérieure à la moyenne des 10 zones, quelles que soient l'année d'études et la forme suivie. Dans la zone de Liège, la part d'élèves à l'heure est très proche de la moyenne des 10 zones. Une orientation plus « positive » (sans redoublement) vers d'autres sections que celle de transition pourrait expliquer la part plus importante d'élèves à l'heure dans la zone du Luxembourg, comme cela avait déjà été décrit dans le *Working Paper* n°8 de l'IWEPS (Ghaye et *al*, 2012).

3.4. PARCOURS D'UNE COHORTE D'ELEVES

Il s'agit ici du parcours des élèves entrés en 1re secondaire commune en 2007-2008 et dont on détermine les positions scolaires cinq ans plus tard, en 2011-2012.

La cohorte étudiée comprend les 40 906 élèves, résidant dans les 10 zones d'enseignement, entrés en 1re secondaire commune (1C) en 2007-2008 et ayant fréquenté l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente.

En 2011-2012, 50,4 % de cette cohorte se trouvent en 5e année secondaire de plein exercice et a donc effectué les 5 ans « dans les temps ».

Figure 7 : Description de la cohorte étudiée

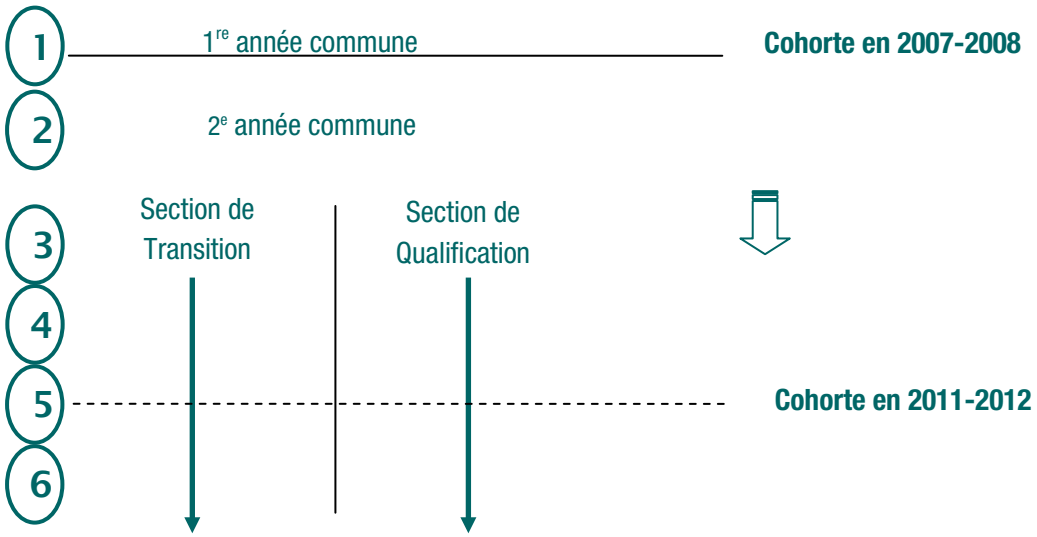

Source : adapté de Ghaye et al, 2012

L'indicateur construit sur base d'une analyse longitudinale de cette cohorte est décrit ci-dessous.

Indicateur « part des élèves d'une cohorte entrée en 1re secondaire commune en 2007-2008 ayant effectué un parcours dans les temps en 2011-2012 par zone » = nombre d'élèves de la cohorte domiciliés dans une zone qui se trouvent dans une 5e année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2011-2012 par rapport à l'ensemble des élèves de la cohorte domiciliés dans la zone.

Carte 8 : Part des élèves entrés en 1re secondaire commune en 2007-2008 ayant effectué un parcours dans les temps en 2011-2012, par zone de domicile

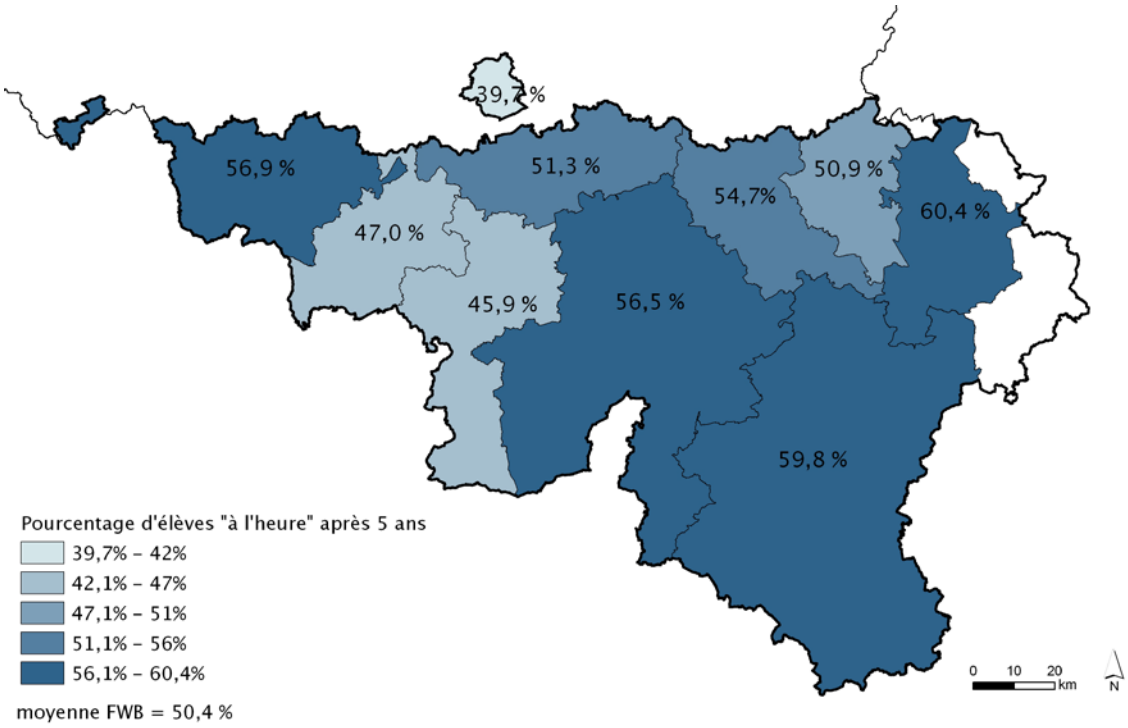

Données : « pilotage » janvier 2008 à 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Cette figure montre les spécificités zonales de la part des élèves entrés en 2007-2008 en 1re secondaire commune et fréquentant 5 ans plus tard une 5e secondaire. Les pourcentages varient entre 39,7 % et 60,4 % selon les zones. Les valeurs les plus élevées s'observent pour les zones suivantes : Hainaut occidental, Namur, Verviers et Luxembourg. La valeur la plus faible concerne Bruxelles.

Figure 8 : Répartition des élèves de la cohorte à l'entrée en 1re secondaire en 2007-2008, selon le retard scolaire

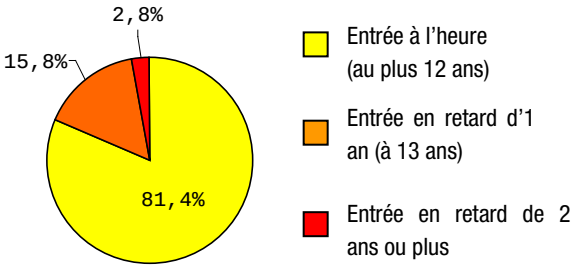

Figure 9 : Situations scolaires des élèves de la cohorte en 2011-2012

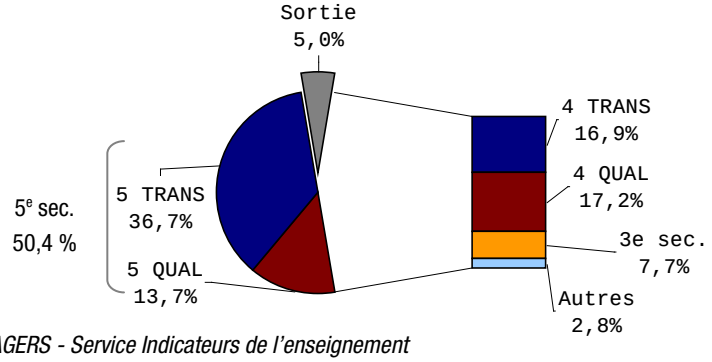

Données : « pilotage » janvier 2008 à 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Parmi les 40 906 élèves de la cohorte domiciliés dans les 10 zones et entrés en 1re secondaire commune en 2007-2008, 33 308 (81,4 %) sont à l'heure et ont donc au plus 12 ans (figure 8).

En 2011-2012, la cohorte se répartit de la sorte (figure 9) : 50,4 % sont inscrits en 5e secondaire de plein exercice (36,7 % en section de transition et 13,7 % en section de qualification), 34,1 % ont été inscrits deux

années de suite dans la même année d'études et sont en 4e secondaire, 7,7 % fréquentent encore une 3e secondaire, 5,0 % sont « sortis » c'est-à-dire ne sont plus inscrits dans un établissement de la Fédération et 2,8 % de la cohorte se trouvent dans d'autres parcours (dont l'alternance, en CEFA).

Figures 10 : Répartition des élèves de la cohorte à l'entrée en 1re secondaire en 2007-2008, selon le retard scolaire, par zone de domicile

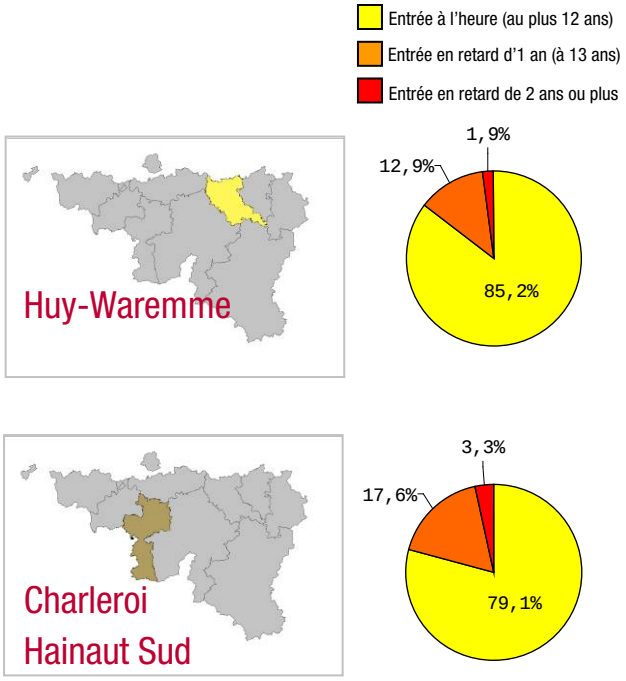

Figures 11 : Situations scolaires des élèves de la cohorte en 2011-2012, selon la zone de domicile

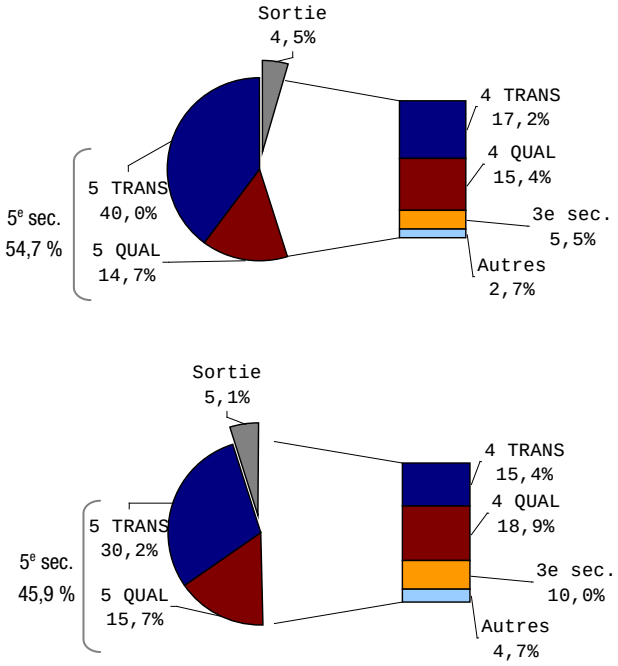

Données : « pilotage » janvier 2008 à 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Parmi les 1 959 élèves domiciliés dans la zone de Huy-Waremme et entrés en 1re secondaire commune en 2007-2008, 1 669 (85,2 %) sont à l'heure et ont donc au plus 12 ans.

En 2011-2012, la cohorte se répartit de la sorte : 54,7 % sont inscrits en 5e secondaire de plein exercice (40,0 % en transition et 14,7 % en qualification), 32,6 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en 4e secondaire, 5,5 % fréquentent encore une 3e secondaire, 4,5 % sont « sortis » c'est-à-dire ne sont plus inscrits dans un établissement de la Fédération et 2,7 % de la cohorte se trouvent dans d'autres parcours (comme l'alternance).

Parmi les 4 961 élèves domiciliés dans la zone de Charleroi-Hainaut Sud et entrés en 1re secondaire commune en 2007-2008, 3 926 (79,1 %) sont à l'heure et ont donc au plus 12 ans.

En 2011-2012, la cohorte se répartit de la sorte : 45,9 % sont inscrits en 5e secondaire de plein exercice (30,2 % en transition et 15,7 % en qualification), 34,4 % ont été inscrits deux années de suite dans la même année d'études et sont en 4e secondaire, 10,0 % fréquentent encore une 3e secondaire, 5,1 % sont « sortis » c'est-à-dire ne sont plus inscrits dans un établissement de la Fédération et 4,7 % de la cohorte se trouvent dans d'autres parcours (comme l'alternance).

Une réalité différente est à observer selon les deux zones mises en avant. Tout d'abord, la part des élèves entrant en 1re commune et à l'heure est supérieure dans la zone Huy-Waremme. Cette même zone regroupe

une part plus importante d'élèves qui s'orientent vers la section de transition. Cet indicateur pourrait être mis en relation avec le contexte socioéconomique, mais aussi avec les taux de décrochage scolaire.

3.5. SORTIES PRÉMATURÉES DE L'ENSEIGNEMENT

Pour approcher ces sorties, une autre cohorte a été étudiée : elle comprend les 155 324 élèves domiciliés dans une des 10 zones d'enseignement, inscrits dans les 3e, 4e et 5e années de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2010-2011 et âgés de 15 à 22 ans en 2011. Les élèves considérés comme « sortis » seront ceux qui ne se trouvent plus, en 2011-2012, inscrits dans un établissement secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces sorties peuvent être dues à diverses raisons comme le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription dans l'enseignement de la Communauté flamande, dans l'enseignement privé, dans l'enseignement de promotion sociale, en apprentissage, sans oublier le décrochage scolaire.

Afin de mieux estimer ces sorties dites prématurées, on ne prendra pas en compte les élèves fréquentant une année d'études supérieures à la 5e année secondaire (en 6e année, les élèves en sortent majoritairement diplômés).

L'indicateur construit sur base de cette autre analyse longitudinale est décrit ci-dessous.

Indicateur « part des élèves sortis de l'enseignement en 2011 par zone » = part des élèves domiciliés dans une zone, âgés de 15 à 22 ans, fréquentant une 3e, 4e ou 5e année secondaire de plein exercice en 2010-2011 et qui ne sont plus inscrits dans un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011-2012, par rapport à l'ensemble des élèves de la même tranche d'âge, fréquentant les mêmes années d'études en 2010-2011 et domiciliés dans la même zone.

Carte 9 : Part des élèves sortis de l'enseignement secondaire en 2011 par zone de domicile

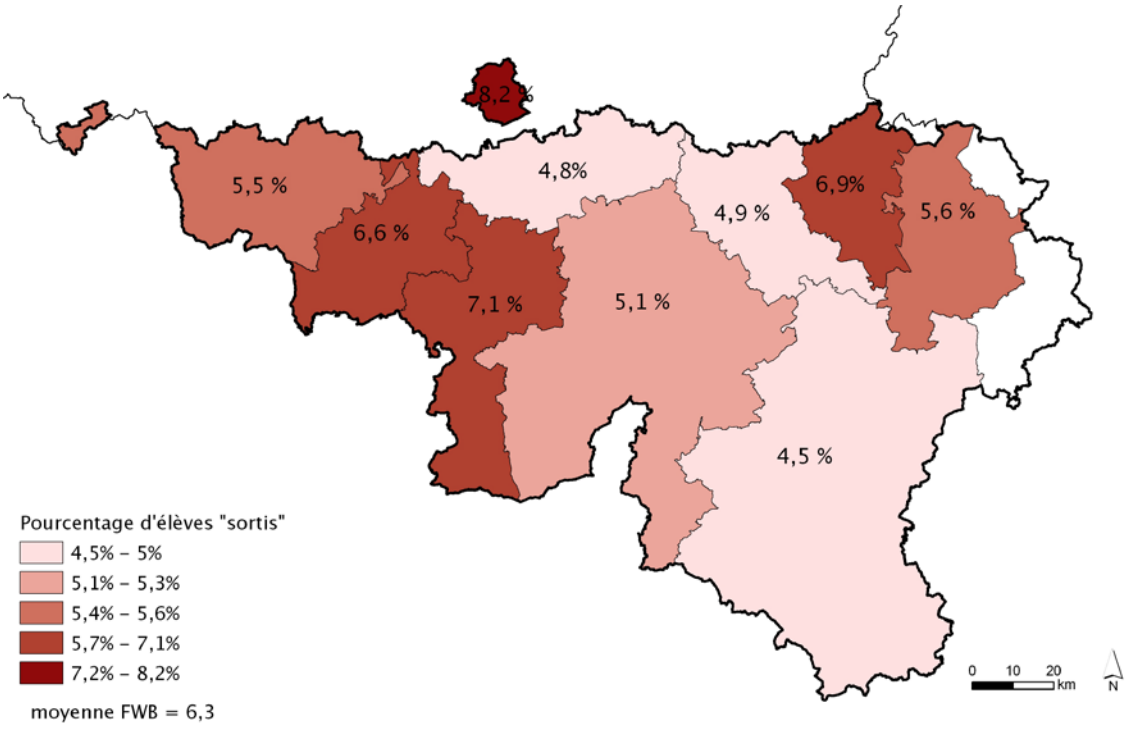

Données : « pilotage » janvier 2011 et 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

Cette figure montre la part des élèves âgés de 15 à 22 ans qui sortent de l'enseignement en 2010-2011. Les taux varient entre 4,5 % et 8,2 % selon les zones. Les valeurs les plus élevées s'observent dans les zones de Bruxelles-Capitale et Charleroi-Hainaut Sud. Les valeurs les plus faibles concernent les zones de Nivelles et du Luxembourg.

Figure 12 : Répartition des élèves de 15 à 22 ans sortis en 2011 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2010-2011 pour l'ensemble des 10 zones

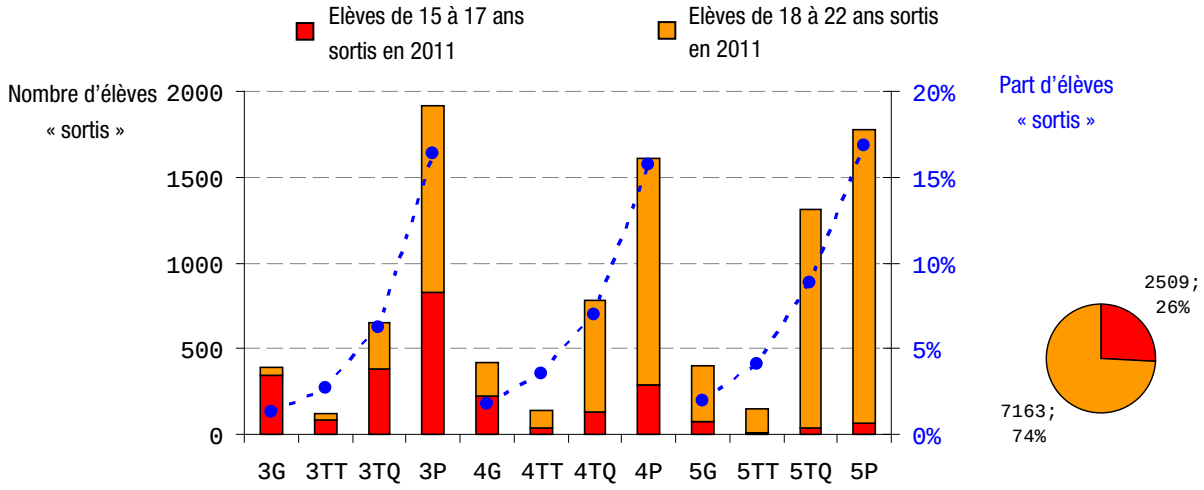

Données : « pilotage » janvier 2011 et 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011, 9 972 élèves sont « sortis » de l'école dont 26 % sont alors âgés de 15 à 17 ans.

Les élèves fréquentant une 3e année professionnelle sont 1 917 à sortir : 829 ont entre 15 et 17 ans à la sortie et 1 088 ont entre 18 et 22 ans. Ces 1 917 élèves sortis de la cohorte représentent 16,4 % de la cohorte inscrite en 3P en 2010-2011, soit près d'un élève sur 6.

Figures 13 : Répartition des élèves de 15 à 22 ans sortis en 2011 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2010-2011, selon la zone de domicile

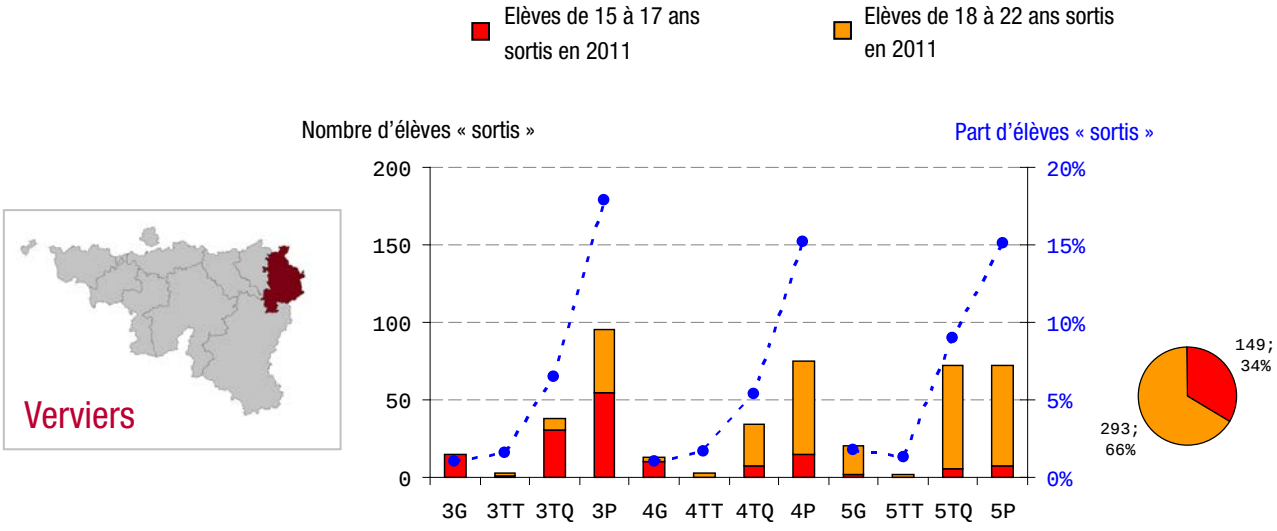

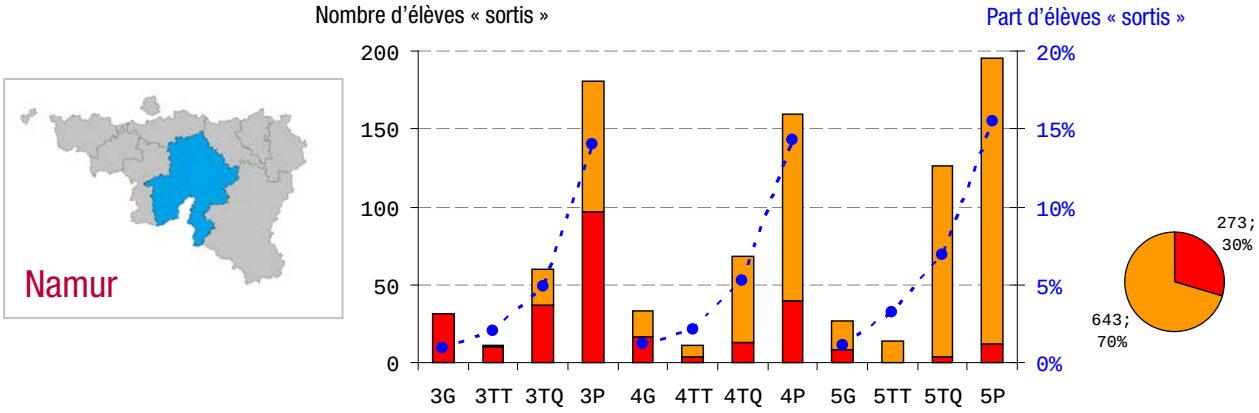

Données : « pilotage » janvier 2011 et 2012 – Calculs : MFWB - AGERS - Service Indicateurs de l'enseignement

En 2011, pour la zone de Verviers, 442 élèves sont « sortis » dont 34 % âgés de 15 à 17 ans. Les élèves fréquentant une 3e année professionnelle sont 95 à sortir, 55 ont entre 15 et 17 ans ; 40 ont entre 18 et 22 ans. Ces 95 élèves représentent 17,9 % de la cohorte inscrite en 3P en 2010-2011, soit plus d'un élève sur 6.

A la même période et pour la zone de Namur, 916 élèves sont « sortis » dont 30 % âgés de 15 à 17 ans. Les élèves fréquentant une 3e année professionnelle sont 181 à sortir, 97 ont entre 15 et 17 ans ; 84 ont entre 18 et 22 ans. Ces 181 élèves représentent 14,0 % de la cohorte inscrite en 3P en 2010-2011, soit près d'un élève sur 7.

Cet indicateur permet de mettre en lumière la porte principale de sortie qui est celle de la 3e professionnelle, et ce, quelle que soit la zone où l'élève est domicilié. Il a aussi été mis en avant le nombre important d'élèves qui quittent le système scolaire entre 15 et 17 ans, c'est-à-dire avant la fin de l'obligation scolaire et donc probablement sans diplôme sauf s'ils intègrent un autre système scolaire tel que la promotion sociale, l'enseignement régional en alternance... Cela pourrait être le cas dans la zone de Verviers, proche de l'Allemagne qui a une offre d'enseignement en alternance développée.

4. Conclusions et perspectives

4.1. CONCLUSIONS

Les cinq indicateurs présentés ici apportent des regards différents sur la population scolaire étudiée et les parcours des élèves dans le contexte territorial des zones de concertation de l'enseignement secondaire.

Pour chacun des indicateurs, le découpage par zone s'est avéré très pertinent pour mettre en évidence des résultats contrastés, reflet d'éléments encourageants ou des inquiétudes au niveau des zones pour la population scolaire étudiée. Ce sont de premiers éléments statistiques permettant de mieux cibler les populations à risque, de développer ou de renforcer des politiques appropriées à chacun des défis soulevés en termes de pilotage de politiques d'enseignement, de préventions ou de rattrapages des échecs/abandons scolaires, d'offres d'enseignement adaptées (orientations, passerelles…) sur les différentes zones du territoire et pour une réflexion sur la mobilité des élèves.

Le premier indicateur nous informe sur les différents taux d'inscription dans deux types de filières pour les élèves domiciliés dans chacune des zones.

Le 1er degré différencié rassemble dans le secondaire les élèves n'ayant pas obtenu leur Certificat d'Etudes de Base (CEB). La différence entre les ratios d'inscription dans ce 1er degré différencié par zone est très importante : à Bruxelles, en 2011-2012, parmi les élèves inscrits dans le 1er degré, près d'un élève sur 7 se trouve dans le 1er degré différencié, dans la zone de Nivelles, c'est le cas de moins d'un élève sur 25. Dès l'entrée dans le secondaire, les risques de relégation dans les parcours des élèves sont différents d'une zone à l'autre et nécessitent la mise en place de politiques de prévention ou rattrapage adaptées par zone.

Un choix d'orientation s'effectue pour les élèves du secondaire lors de leur entrée au deuxième degré (en 3e année). Ce choix de section (de transition ou de qualification) oriente de manière déterminante la suite du parcours de l'élève après l'école secondaire. Ces sections ont en effet des objectifs spécifiques : pour la transition (« humanités générales et technologiques »), l'obtention d'un certificat d'accès à l'enseignement supérieur (CESS), et, pour la qualification (« humanités qualifiantes et professionnelles ») l'accès à un métier par l'obtention d'un certificat de Qualification dans ce métier (même s'il est possible d'y obtenir sous certaines conditions un CESS). Les taux de fréquentation de ces sections sont très différents d'une zone à l'autre. Parmi les élèves fréquentant les 2e et 3e degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, 30,2 % des élèves domiciliés dans la zone de Nivelles sont inscrits dans la section de qualification. C'est dans cette zone que l'on observe le plus faible pourcentage d'élèves inscrits dans cette section. Les trois zones constituant la province du Hainaut ont les taux les plus élevés (48,2 %, 49,4 % et 50,7 %). Les formations qualifiantes ou professionnelles proposent un diplôme qui ouvre des portes vers des métiers forts différents suivant les orientations. Ces résultats pourraient être mis en relation avec les emplois disponibles dans les zones et les orientations de qualification proposées dans les écoles.

Le deuxième indicateur cherche à identifier les zones qui comprennent des écoles attirant des élèves d'autres zones et à décrire les aires de recrutement de ces zones (y compris en dehors de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale). Dans l'enseignement secondaire ordinaire, le taux d'attractivité des établissements par zone oscille entre 9,6 % (Charleroi Hainaut Sud) et 22,2 % (Hainaut Occidental). Il existe plusieurs facteurs explicatifs de ces différences de taux d'attractivité, notamment l'offre proposée (orientations, nombre de places…), la réputation de certains établissements, leur proximité à une offre de transport en commun… Les zones de Charleroi Hainaut Sud et de Liège ont les pourcentages les plus faibles, avec respectivement 9,6 % et 10,4 %, ce qui signifie que les établissements de ces zones accueillent environ 10 % d'élèves domiciliés hors de la zone. Inversement, la zone du Hainaut occidental, avec un taux d'attractivité de 22,2 %, accueille dans

ses établissements près d'un cinquième d'élèves domiciliés à l'extérieur de la zone. L'analyse plus détaillée des aires de recrutement de la zone de Bruxelles montre que celle-ci attire des élèves domiciliés dans toutes les autres zones, même si les effectifs peuvent être parfois faibles. Les établissements de la zone du Hainaut Occidental attirent également beaucoup d'élèves domiciliés en dehors de cette zone, dont 14,9 % d'élèves domiciliés en France. Certains de ces élèves ne se déplacent sans doute pas de manière quotidienne pour se rendre à l'école sauf s'il habite près de la frontière (du pays ou de la zone). Cet indicateur et les différentes cartes produites pour les illustrer pourraient être mis en relation avec les offres scolaires par zone (orientation, nombre de places) et peuvent être des sources de débat pour la gestion des politiques de mobilité quotidienne ou quasi quotidienne des élèves sur les territoires.

Le troisième indicateur présente, sous forme de cartographie par zone, les pourcentages d'élèves n'ayant pas pris de retard dans leur parcours scolaire ; et ensuite, sous l'angle de différents graphiques, la répartition des retards en fonction du nombre d'années parfois accumulées pour l'ensemble des zones puis pour deux zones : Liège et Luxembourg. En 2011-2012, une variabilité importante est à constater concernant la part des élèves « à l'heure » en secondaire ordinaire selon leur zone de domicile. En effet, cet indicateur varie entre les valeurs extrêmes de 39,7 % (zone de Bruxelles-Capitale) à 60,6 % (zone de Luxembourg). En 5e année secondaire, pour l'ensemble des zones, les résultats montrent que, dans la forme générale, près d'un élève sur 10 a déjà redoublé deux fois dans son parcours scolaire et que c'est le cas d'un élève sur 2 dans la forme professionnelle.

Le quatrième indicateur se préoccupe des parcours d'une cohorte et observe les retards acquis sur 5 ans. Des résultats différents s'observent pour les différentes zones.

A nouveau, pour les zones présentant les taux de retards les plus importants, des politiques spécifiques de prévention de l'échec comme les écoles de devoirs sont à développer…

Enfin, le cinquième indicateur cherche à mesurer les « sorties prématurées» du système éducatif de la FWB et approche donc la préoccupation du décrochage scolaire. Par le biais d'une analyse longitudinale sur une cohorte d'élèves inscrits en 3e, 4e ou 5e année secondaire en 2010-2011 et l'inscription ou non de cette cohorte une année plus tard (2011-2012) dans un établissement de la FWB, cet indicateur permet notamment de mettre en lumière la porte principale de sortie qui est celle de la 3e professionnelle, quelle que soit la zone où l'élève est domicilié. D'autre part, cet indicateur met en évidence le nombre important d'élèves qui quittent le système scolaire de la FWB entre 15 et 17 ans, avant l'obtention d'une certification de fin de secondaire, et avant la fin de l'obligation scolaire. Ces jeunes se retrouvent donc, pour une partie, sans diplôme de secondaire. Ils ont cependant la possibilité d'intégrer un autre système scolaire tel que la promotion sociale, l'enseignement régional en alternance... Les résultats de cet indicateur par zone montrent des différences de parts d'élèves « sortis » fort différentes : les parts varient entre 4,5 % et 8,2 % selon les zones. Les valeurs les plus élevées s'observent dans les zones de Bruxelles-Capitale et Charleroi-Hainaut Sud. Les valeurs les plus faibles concernent les zones de Nivelles et du Luxembourg. Ces résultats par zone permettent d'identifier les priorités pour le développement ou le renforcement de politiques territorialisées de prévention du décrochage scolaire ou pour la mise en place de mesures de rattrapage…

4.2. PERSPECTIVES

Ce travail est le fruit d'une collaboration sur des thématiques et des compétences croisées entre la Wallonie (compétences régionales) et la Fédération Wallonie Bruxelles (compétences communautaires), l'angle d'approche étant les zones de concertations de l'enseignement secondaire et l'analyse d'une population scolaire en fonction de la localisation de son domicile.

Ce travail apporte de premiers éclairages en termes de résultats et de premières balises en termes de méthodologies possibles pour le développement d'indicateurs déclinant les spécificités sous régionales des populations scolaires et de leurs parcours.

Dans cet exercice, nous nous sommes concentrées sur la population du secondaire ordinaire uniquement. Ce type d'analyse pourrait d'une part s'étendre à d'autres populations plus larges (maternel, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé…) ou, d'autre part, plus spécifiques (1er degré, enseignement qualifiant, enseignement professionnel…), en visant les besoins et les défis identifiés par les différents acteurs.

L'approche principale ici est basée sur le lieu de domicile des élèves, mais d'autres éclairages pourraient apparaître avec une approche par lieu de scolarisation.

Les indicateurs sont ici déclinés au niveau spatial de la zone de concertation, espace intermédiaire entre le niveau communal et l'ensemble du territoire des régions dans lesquels est localisée l'offre d'enseignement de la FWB. D'autres déclinaisons spatiales de ces indicateurs pourraient être proposées dans d'autres niveaux (par exemple communal), ou d'autres regroupements de communes, à travers les « bassins de l'emploi, de la formation et de l'enseignement » en cours de création par le Gouvernement conjoint Inter-francophone régional et communautaire.

Nous proposons ici plusieurs types d'indicateurs. Les premiers indicateurs présentés dans cette publication sont des indicateurs de « stocks » d'élèves et proposent des éclairages sur ces effectifs d'élèves, par filière et par zone. Un grand nombre de déclinaisons de ces mesures d'effectifs pourrait être réalisé, notamment avec une approche de perspectives à l'horizon de 10 ans sur ces effectifs d'élèves. Des déclinaisons pourraient aussi être proposées par genre ou groupes d'âge par exemple.

Nous nous sommes concentrées sur quelques parcours, mettant en évidence des passages clés dans la scolarité (l'entrée en secondaire, le choix d'une orientation) et cherchant une mesure des taux de sorties prématurées.

Ces premiers éléments sélectionnés sur des indicateurs clés pourraient s'étoffer en vue du développement d'un atlas des indicateurs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, outil de connaissance permettant de mieux cibler les populations à risque, et d'aide à la décision pour la gestion des dispositifs d'enseignement, la prise en charge des jeunes en difficultés scolaires, la gestion de l'offre de formation et bien sûr en matière de pilotage de politiques de prévention, rattrapage…

En termes d'évaluation, ce type d'outil serait d'une aide importante pour suivre les effets des politiques au niveau des zones ou bassins.

Parallèlement aux analyses des populations scolaires, cet outil pourrait également être développé à partir des effectifs des personnels de l'enseignement et de leurs caractéristiques.

Mais ceci est une autre histoire…

5. Bibliographie

Boudesseul G., Grelet Y., Vivent C. (2012), Les risques sociaux du décrochage : vers une politique territorialisée de prévention ? in *Bref du Céreq*, N°304, Décembre 2012.

Caro P., Rouault R. (2010) *Atlas des fractures scolaires en France, une école à plusieurs vitesses* Revue Autrement, collection Atlas/Monde, 80p.

Ghaye B., Mainguet C., Reginster I., Jauniaux N., Talbot B. (2012) Spécificités locales de parcours scolaires en Fédération Wallonie Bruxelles. Working Paper de l'IWEPS n°8, 25p.

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative (2011) *Géographie de l'Ecole*. N°10 mai 2011 104p.

ORES Observatoire Régional des Etudes Supérieures (2011) *La mobilité intra-régionale des bacheliers lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas de Calais*. Université de Lille 12p.

RESOSUP (2011) *Analyse longitudinale du suivi des parcours : enjeux, méthodes, indicateurs, document méthodologique* Les cahiers du RESOSUP n° 2, avril 2011, 25p.

Vincent A., Wunderle M. (2011) *Le développement territorial transversal* CRISP, dossier n°77, 124p.

Quelques indicateurs par zone pour l'année scolaire 2009-2010 sont présentés via le lien suivant : www.enseignement.be/indicateursenseignement